

Contrat D'engagement

ENTRE

les soussignés

Monsieur
Adresse
N° de tel : N° de Portable :
Email :
Agissant au nom de
En sa qualité de

Appelé l'employeur, d'une part,

ET

Monsieur Delpech Laurent
Adresse
N° de Tel :
Email :
Agissant au nom de *ProDJ Show*
En sa qualité de PRESTATAIRE

Appelé l'artiste, d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

L'EMPLOYEUR engage ProDJ Show, qui accepte, aux conditions suivantes :

1 - Prestation

Animation musicale de soirée dansante par Disc Jockey. Diffusion de musique pendant
Le repas puis programme de danse le restant de la soirée, Sonorisation et Eclairages.

- 1- **Thème de la soirée**
- 2- **Lieu de l'événement**
- 3- **Date de l'événement**
- 4- **Heure d'arrivée**
- 5- **Heure de Début de l'événement**
- 6- **Heure de fin**
- 7- **Nombre de personnes**

2 - Rémunération

L'organisateur s'engage à verser au Prestataire susnommé, la somme globales de
.....€ TTC, payable par chèque 50% d'acompte lors de la signature du contrat et le
solde au début de la représentation.

Les frais de voyage (frais d'essence 0.40 € du km et frais de séjour du Prestataire et de
ses Accompagnateurs) (Nb de Personnes.....), repas, boissons et collations avant,
pendant et après la représentation de la soirée sont à la charge de l'organisateur.

Heures supplémentaires

Si toutefois le temps de travail devait être prolongé, le cachet horaire est de 30 €. de
l'heure.

TOTAL

Soit
Payables
à M..... ou à qui -
désigné par lui, elle

Conditions Générales

3 - Emplacement du Matériel

L'organisateur s'engage à fournir, un emplacement de 6,00 * 2,00 pour l'installation du matériel de sonorisation et d'éclairages.

Deux prises de courant une : en 220 Volts 32 Ampères et une force en 380 Volts (3Ph 32A un Neutre et une terre) (Type P17) à proximité de cet emplacement.

En aucun cas le prestataire et son matériel ne seront soumis aux intempéries (froid, chaleur, pluie, neige, grêle ou autre).

Un emplacement de garage, aux environs immédiats du lieu de production, pour déchargement et garage du véhicule et remorque de transport du matériel.

4 - Responsabilité Civile

L'organisateur est responsable du matériel fourni par le prestataire, en cas de destruction totale ou partielle par incendie, inondation ou vandalisme et, ce à partir du moment où le matériel est entreposé jusqu'au moment où il est enlevé. Pour cela obligation lui est donné d'avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance un contrat de responsabilité civile.

5 - Validation du Contrat

Pour validation le présent contrat devra être signé avec mention < lu et Approuvé > par les deux parties. Chacune des parties gardera un exemplaire du présent contrat.

Le présent contrat doit être retourné signer et accompagné de l'acompte prévu au paragraphe 2 dans les 15 jours qui suivent sa réception, Passé ce délai si le contrat n'a pas été enregistré par le prestataire, il pourra se considérer libre de tout engagement pour la date de prestation prévue au paragraphe 1.

6 – Annulation du contrat

Sauf cas de force majeur (maladie, deuil, inondation, incendie...), si la soirée prévue ne pouvait avoir lieu, la partie défaillante, sans préjudice de tous autres dommages intérêts, versera à l'autre, 50% de la somme totale fixée ci-dessus à titre de dédit. En cas de contestation ou de litige, les deux parties se soumettront à la juridiction des tribunaux, mais seulement après épuisement des voies de recours amiable (conciliation, arbitrage).

7 – Rupture du Contrat

Dans le cas où le prestataire serait victime de mauvais traitements, insultes, ou comportement anormal de la part de l'organisateur, de ses représentants, clients ou invités.

Dans le cas de dégradations volontaires du matériel fourni par le prestataire.

Dans les circonstances où son intégrité physique serait mise en péril.

Dans le cas où l'organisateur ne respecterait pas les clauses du présent contrat.

Si l'une de ces circonstances se produit, le prestataire pourra quitter les lieux de la prestation sans qu'il ne soit question de remboursement d'aucune sorte et l'organisateur lui restera redevable des sommes éventuellement dues.

En cas de contestation ou de litige, les deux parties se soumettront à la juridiction des tribunaux.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales qu'elles acceptent et s'engagent à exécuter scrupuleusement sans réserve.

Fait en deux exemplaires, à....., le...../...../.....

Faire précéder les signatures de la mention < lu et approuvé >.

L'organisateur

Le Prestataire